

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Sélestat-Erstein  
**Commune de**  
**TRIEMBACH-AU-VAL**  
67220  
33 rue Principale  
Tél. 03.88.57.15.20  
e-mail : [mairie-triembach@orange.fr](mailto:mairie-triembach@orange.fr)



**CONTRAT de LOCATION  
SALLE DES FETES**

de TRIEMBACH au VAL

**ENTRE**

la Commune de TRIEMBACH-AU-VAL, représentée par son maire, Monsieur Gérard DEBAUCHEZ, d'une part

**ET**

Monsieur, Madame.....  
Rue.....  
Localité.....  
Tél :.....  
d'autre part,

**1) Il a été convenu ce qui suit :**

La commune de TRIEMBACH-AU-VAL loue le rez-de-chaussée de la Salle des Fêtes, bâtiment communal, sis au 3 rue du Scheibenberg.

**2) Durée de la location**

La présente location débutera le ..... à ..... heures  
Pour se terminer le ..... à ..... heures  
en respectant les clauses de l'article 3 des « charges et conditions » ci-dessous.

### **3) Charges et conditions**

Il est expressément convenu ce qui suit :

a) Un état des lieux sera fait en présence des deux parties au début et à la fin de la location. Le preneur s'engage à remettre les lieux à la fin de la location en bon état de propreté, et à indemniser les dégâts causés constatés par la commission\* chargée de l'état des lieux.

Si les locaux ne sont pas propres, selon les critères précisés dans le règlement (article 7), la commune fera intervenir l'agent d'entretien dont le coût sera à la charge du preneur (un minimum de 2 heures de nettoyage sera facturé). Le chèque de caution sera conservé par la mairie jusqu'au paiement de la facture.

\* la commission chargée de l'état des lieux est composée de : M. Jean-Georges HIRSCHFELL

b) La commune se réserve le droit de facturer les remises en état nécessaires suite à des dégradations, pertes ou insalubrités constatées.

c) une sous-location est strictement interdite, sous peine de dommages-intérêts et d'expulsion immédiate sans dédommagement.

### **4) Assurances et formalités**

**Le preneur s'oblige à contracter une assurance « Responsabilité civile ». Le choix de la compagnie d'assurances est laissé au gré du preneur.**

Cette police porte le numéro .....

Elle a été souscrite le..... auprès de .....

Une copie de l'attestation d'assurance sera remise aux responsables.

### **5) Mesures de sécurité**

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application.

Il déclare notamment avoir pris bonne note des moyens de lutte contre l'incendie, des voies d'évacuation ainsi que de la puissance électrique disponible.

Le nombre de participants admis ne devra pas, compte tenu de la capacité des lieux, excéder 40 personnes pour le rez-de-chaussée.

**6) Loyer**

Le prix de la location est fixé à : ..... euros

payable au Service de Gestion Comptable de Sélestat d'un avis de paiement.

<b>LOCATION SALLE DES FETES</b>	<b>EXTERIEURS</b>	<b>TRIEMBACH-AU-VAL</b>
<b>Détail</b>		
Rez-de-chaussée	160,00	140,00
SUPPLEMENT PERIODE HIVERNALE du 1 <sup>er</sup> octobre au 1 <sup>er</sup> avril	50,00	50,00

**Nota :**

Location gratuite pour les associations de Triembach-au-Val  
Mise à disposition gratuite du rez-de-chaussée pour obsèques.  
Le tarif est doublé pour la mise à disposition dans le cadre de la location d'une durée supérieure à 48 h

## 7) Caution

Une caution de **500,00 €**, sous forme de chèque libellé au nom du Trésor Public, sera déposée au responsable lors de la réservation de la salle, en garantie des dommages éventuels.

**9) Responsables à joindre :**

- G. DEBAUCHEZ  
Tél 06.10.25.47.99
  - J.Georges HIRSCHFELL  
Tél 03.88.57.21.72 Port. 06.85.53.92.77

\* \* \* \* \*

Fait en double exemplaire à TRIEMBACH-AU-VAL

Le

Le preneur

J.G. HIRSCHFELL

Lu et approuvé